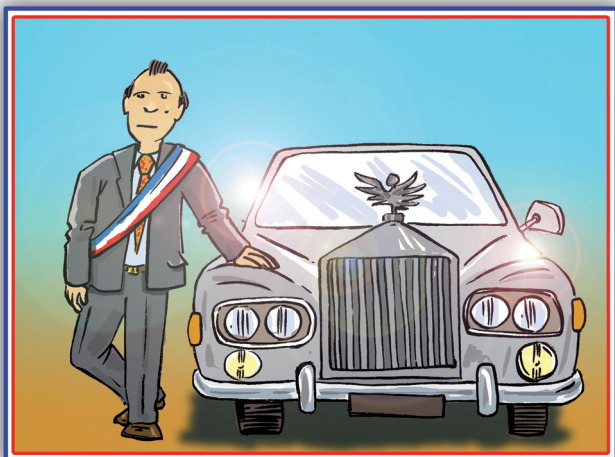


Retraites des députés

La **R**olls des régimes spéciaux



**De tous les régimes spéciaux,
les députés bénéficient
du « must » : des retraites
100 % garanties, financées
par le contribuable et encore
meilleures que celles
des hauts fonctionnaires.**

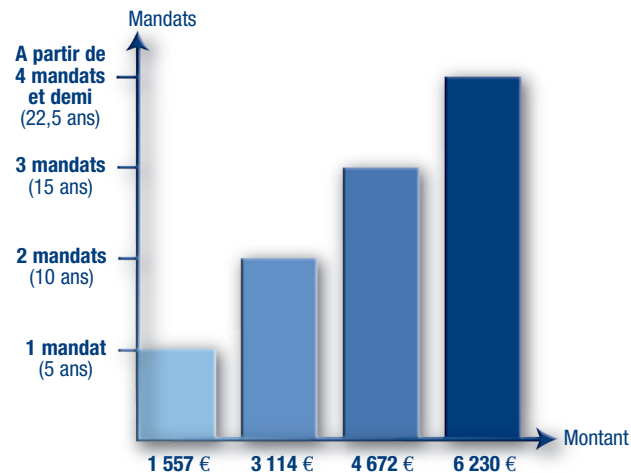
Sources :

- Assemblée nationale : « L'indemnité parlementaire et la situation matérielle des députés », <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/indemnite.asp>.
- Assemblée nationale, rapport n° 3812 « sur les comptes de l'Assemblée nationale de l'exercice 2006 », 29 mai 2007.
- DREES, Etudes et Résultats n° 538, « Les pensions perçues par les retraités fin 2004 », novembre 2006.

Des pensions qui crèvent les plafonds...

Pour 1 € cotisé, un député touche plus de 6 € à la retraite. Pas mal, lorsque les affiliés à la Sécurité sociale doivent se contenter, au maximum, de 1,5 €... L'aubaine est d'autant plus appréciable que nos parlementaires cotisent double les trois premiers mandats et une fois et demie, les cinq années suivantes. Avec un tel rendement, ils auraient tort de s'en priver !

MONTANT DE LA RETRAITE D'UN DÉPUTÉ



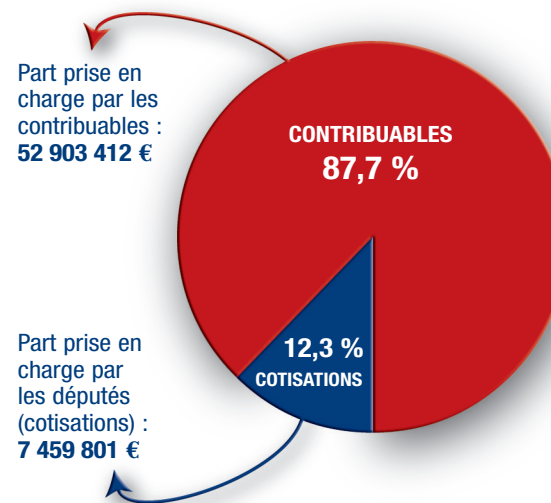
Un député qui a siégé au moins quatre mandats et demi bénéficie de 6 230 € de retraite mensuelle et celui qui n'a effectué qu'un seul mandat touche déjà 1 557 € ; c'est-à-dire, en moyenne, autant que les retraités du privé après une carrière complète...

Après seulement 5 ans d'activité, un député touche la même retraite qu'un salarié qui a travaillé 40 ans !

C'est vous qui payez l'addition...

Quel que soit le temps passé à l'Assemblée, il suffit, à un ancien député, de trois ans et sept mois et demi de retraite pour récupérer l'intégralité des cotisations qu'il a versées... Les cotisations (7,85 % de l'indemnité parlementaire), même lorsqu'elles sont doublées, sont donc très insuffisantes pour assumer la prodigalité d'un tel régime. Sans scrupules, nos élus se servent alors, à eux-mêmes, une très généreuse subvention.

FINANCEMENT DE LA CAISSE DE RETRAITE DES DÉPUTÉS EN 2006



Vos retraites ne cessent de diminuer mais celles des députés sont 100 % garanties. Crises économiques, choc démographique n'ont aucun impact sur leurs privilèges. Ils comptent sur vous pour se renflouer...

88 % des super retraites parlementaires sont à votre charge !

Sans oublier les extras !

Comme si cela ne suffisait pas, les élus empilent, au surplus, une kyrielle d'autres avantages. Pour eux-mêmes et leurs proches, le matelas n'en est que plus douillet.

► **La réversion des 2/3** : au décès du député, le conjoint survivant touche 66 % de la retraite parlementaire quelle que soit sa situation matérielle... Rappel : dans le régime des salariés du privé (CNAV), ce droit de réversion est de 54 % et demeure exclusivement réservé aux personnes qui ont peu ou pas de ressources personnelles*.

► **Le « golden parachute »** : pendant les trois années qui suivent la perte d'un mandat, les députés peuvent continuer à percevoir leur indemnité parlementaire, intégralement dans un premier temps, puis partiellement. De quoi patienter sereinement avant l'heure de la retraite pour ceux qui n'ont pas encore 60 ans.

► **Les rois du cumul** : à la retraite du parlementaire s'ajoutent systématiquement d'autres pensions rondellettes, grâce aux fonctions que le député n'a pas manqué de cumuler : retraite de fonctionnaire, retraite de maire, retraite de conseiller régional, retraite de conseiller général, etc.

* La pension de réversion est plafonnée à 1 462,90 € par mois et les ressources personnelles du conjoint survivant viennent systématiquement en déduction de ce plafond. Le droit de réversion peut donc être réduit à néant.

Ils sont entrés en politique pour servir et ils se servent bien !

AGISSEZ !

Depuis plusieurs années, Sauvegarde Retraites organise une mobilisation nationale pour mettre fin aux abus des régimes spéciaux de retraite et notamment à celui des parlementaires.

Quelques mesures ont été adoptées et nous nous en félicitons. Mais elles demeurent très insuffisantes.

Tant que nos élus bénéficieront d'un régime spécial aussi avantageux, nous ne pourrons pas compter sur eux pour mener une vraie réforme des retraites.

Signez la pétition !



Pour en finir avec la retraite très privilégiée des parlementaires

Alors que l'avenir des retraites est de moins en moins assuré et que la plupart des Français ont déjà été invités à se serrer la ceinture, les super retraites des parlementaires sont devenues intolérables. Je demande instamment aux responsables politiques de montrer l'exemple et de renoncer à leurs privilèges.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Date : _____ Signature : _____

COUPON RÉPONSE À ADRESSER À
Sauvegarde Retraites – 17 avenue de Tourville – 75007 Paris

"Loi du 6 janvier 1978 modifiée : Les réponses ont un caractère facultatif et sont destinées à Sauvegarde Retraites et aux organismes agréés par elle. Le droit d'accès et de rectification est assuré par nos soins. Si vous souhaitez que vos coordonnées ne soient pas communiquées : cochez cette case :"